

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 25 février 2016

Dossier complet le 25 février 2016 Nº d'enregistrement 2016-002184

1. Intitulé du projet

Réfection du pont de Pont l'Abbé d'Arnoult

Commune de Pont l'Abbé d'Arnoult - Route départementale nº18

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

LAVOUTE

Prénom

Monsieur Dominique Bussereau

François

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

Président du Département de la Charente-Maritime
7 0 0 0 1 6 :0 0 7 3 8 forme juridique C

2 2 1 RCS / SIRET

Forme juridique C

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et

Nº de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7°) - a)	Longueur du pont : 17,70 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Renforcement et élargissement du pont permettant à la route Départementale n°18 de franchir l'Arnoult : mise en oeuvre d'une dalle générale en béton armé fondée sur micropieux (largeur utile élargie de 7,25 m à 8,30 m).

4.2 Objectffs du projet

L'ouvrage présente des désordres nécessitant des travaux de réparation (basculement du parapet côté aval, fissurations sur les murs de tête et murs en retour, fractures multiples, disjointoiement, altération des pierres de taille, décollement de l'escalier côté droit amont).

Le projet de renforcement de l'ouvrage par une dalle en béton armé sur micropieux permettra d'élargir l'ouvrage en particulier au niveau des trottoirs et de sécuriser les cheminements piétons.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans so phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de 3 mois et commenceront au second semestre 2017.

Les travaux se feront hors circulation, des itinéraires de déviation seront mis en place pour les véhicules légers comme pour les poids lourds. Les cyclistes et les piétons devront utiliser la rue du Vieux Pont situé à proximité de l'ouvrage (cf. déviation des véhicules légers).

Ils se décomposent de la façon suivante :

- Dépose des parapets, des plinthes et des escaliers en pierres de tailles,
- Travaux de terrassement (sur chaussée et culées)
- Réalisation de micropieux à chaque extrémité de l'ouvrage,
- Réalisation de la dalle générale en béton armé avec des encorbellements,
- Mise en œuvre de l'étanchéité,
- Réalisation des trottoirs avec des fourreaux en attente,
- Pose de bordures le long des trottoirs,
- Repose des parapets en pierre de taille et/ou de garde-coprs métalliques,
- Réalisation de la couche de roulement sur l'ensemble de l'ouvrage,
- Travaux de nettoyage, réfection et le rejointoiement des maçonneries,
- Repose des 4 escaliers en maçonnerie avec mains courantes,
- Réalisation de 4 perrés maçonnés en quart de cône,

Les travaux ne nécessiteront pas de restriction au niveau de l'écoulement de l'eau dans la rivière l'Arnoult.

D'un point de vue environnemental, il est prévu la mise en place d'une banquette fixe pour les mammifères semi-aquatiques sous l'ouvrage et l'aménagement d'un gîte pour chiroptères.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La route départementale n°18 présente un trafic moyen d'environ 4300 véhicules par jour dont 1,8% de poids lourds.

Les travaux n'apporteront pas un trafic supplémentaire, L'élargissement prévu permettra uniquement de sécuriser les circulations piétonnes.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). La nature des travaux ne concerne que la partie supérieure de l'ouvrage. Aucune intervention n'est prévue dans le lit mineur du cours d'eau. Le Département se rapprochera de la DDTM - Service Eau pour savoir si ce projet est soumis ou non à Déclaration ou Autorisation. 4.4.2 Précisez lci pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli Nécessité ou pas d'une étude d'impact 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur Pont voûte en maçonnerie en plein cintre Type de structure : 1 passe de 4.60 m d'ouverture environ Nombre de travée : longueur totale de l'ouvrage : 16.75 m largeur utile entre parapets : 7.60 m largeur des trottoirs : 2 x 0,50 m longueur utile : 8.00 m superficie globale du projet : 250 m2 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Coordonnées géographiques Long. 0 °52 '40 .'08 OLat. 45 °49 '35 ... 56 N d'implantation Route départementale n°18 Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Commune de Pont l'Abbé Point de départ : Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " _ d'Arnoult Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " Point d'arrivée : PR : 13+990 Communes traversées : Pont l'Abbée d'Arnoult (17250) 4.7 S'agit-II d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oul Non

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

4.7.2 SI oui, à quelle date a-t-II été autorisé ?

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-ll fait l'objet d'une étude d'Impact ?

Oul

Oul

Non

Non

X

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

	5. Sensibilité environnementale de la zone d'Implantation envisagée
5.1 Occupation des sols	las cols sur la lieu de votre projet 2

Voirie routière au niveau de l'ouvrage.

Berges et cours d'eau sous l'ouvrage.

Habitations, jardins et plantation d'arbres à proximité de l'ouvrage.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Si oui, intituié et date d'approbation ; Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 23 septembre 2003 Le projet se situe en zone N (zone naturelle)

A l'intérieur de cette zone, sont autorisés sous condition "les constructions liées à des équipements d'infrastructure nécessaires dans la zone"

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oul

Non

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et froistique de type I ou il (ZNIEFF) cu couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X		ZNIEFF I : "l'Arnoult"
en zone de montogne ?		x	
sur le territoire d'une commune littorale ?	П	℞	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	11	X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?	x		ouvrage situé à moins de 500 m de l'église priorale Saint-Pierre de Pont l'Abbée d'Arnoult
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	SDAGE Adour-Garonne SAGE Charente
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		X	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?	X		Zone de répartition des eaux superficielles
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		×	Dans le périmètre de protection éloigné du captage "Bouil de Chambon"
dans un site inscrit ou classé?		×	
le projet se situe-t-li, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		×	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	X	П	Dans le périmètre de protection des monuments historiques : - Ancien prieuré Saint-Pierre à 300 m - Eglise Saint-Pierre à 300 m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oul Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	13	$[\overline{\mathbf{x}}]$	
	est-il excédentaire en matérioux ?		\mathbf{x}	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturei	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la blodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	П	X	La nature des travaux ne concerne que la partie supérieure de l'ouvrage. Aucune intervention n'est prévue dans le lit mineur du cours d'eau. Toutes les précautions seront prises en phase travaux pour ne pas dégrader le milieu et avoir une incidence négative sur la faune et la flore. L'entreprise devra produire un SOGED et un SOPAE, et prévoir des dispositions concernant toute prévention et première lutte contre une éventuelle pollution accidentelle

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	, 	x	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		x	
Risques et : nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		x	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	
Commodités de volsinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Nuisances sonores usuelles pendant la phase chantier uniquement. (foreuse pour micropieux, pelle mécanique pour les terrassements) Présence d'habitat à proximité du projet.
	Engendre-t-il des odeurs? Est-il concerné par des nuisances olfactives? Engendre-t-il des vibrations?		X X	Réalisation de micropieux par forage minimisant
	Est-II concerné par des vibrations ?		х	les vibrations

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		x	Le chantier se fera exclusivement de jour, il n'y aura aucune intervention de nuit
	Engendre-t-II des rejets polluants dans l'air ?	Ξ	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? SI oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		x	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		x	L'ouvrage conserve sa structure en maçonnerie existante. L'ABF sera consulté.
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		×	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Out Non X Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La solution de réfection et d'élargissement du pont de Pont l'Abbé d'Arnoult a un impact limité sur l'environnement.

Le choix de réaliser une dalle en béton armé sur la structure existante de l'ouvrage évite ainsi toute intervention au niveau du cours d'eau, et permet de conserver un intérêt architectural et patrimonial.

Les dimensions et le fonctionnement hydraulique de l'ouvrage restent inchangés. Le trafic routier restera inchangé après les travaux.

Le cheminement piéton au niveau de l'ouvrage sera mieux sécurisé.

De plus, le projet prévoit la mise en place d'une banquette fixe pour les mammifères semi-aquatiques sous l'ouvrage et l'aménagement d'un gîte pour les chiroptères.

_	m			
31	64	100	-30	

8.1 Annexes obligatoires

d'eau et cours d'eau;

Objet

1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;

Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir x 2 d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);

Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises 3 de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain:

Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et dj. 8°, 10°, x 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos 5 aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans

8,2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Frédéric CARON

1 7 FEV. 2016

Fait à

SAINTES

le.

Le Directeur des infrastructures Signature

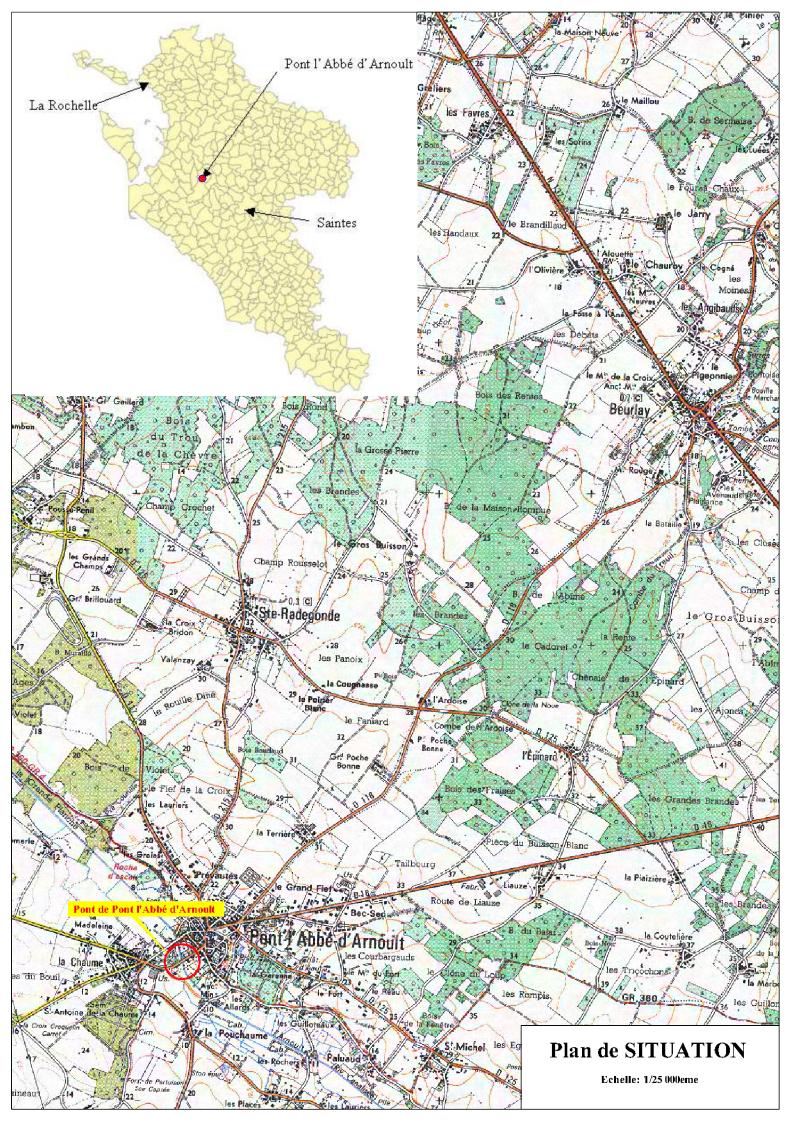
Département de la Charente-Marîtime

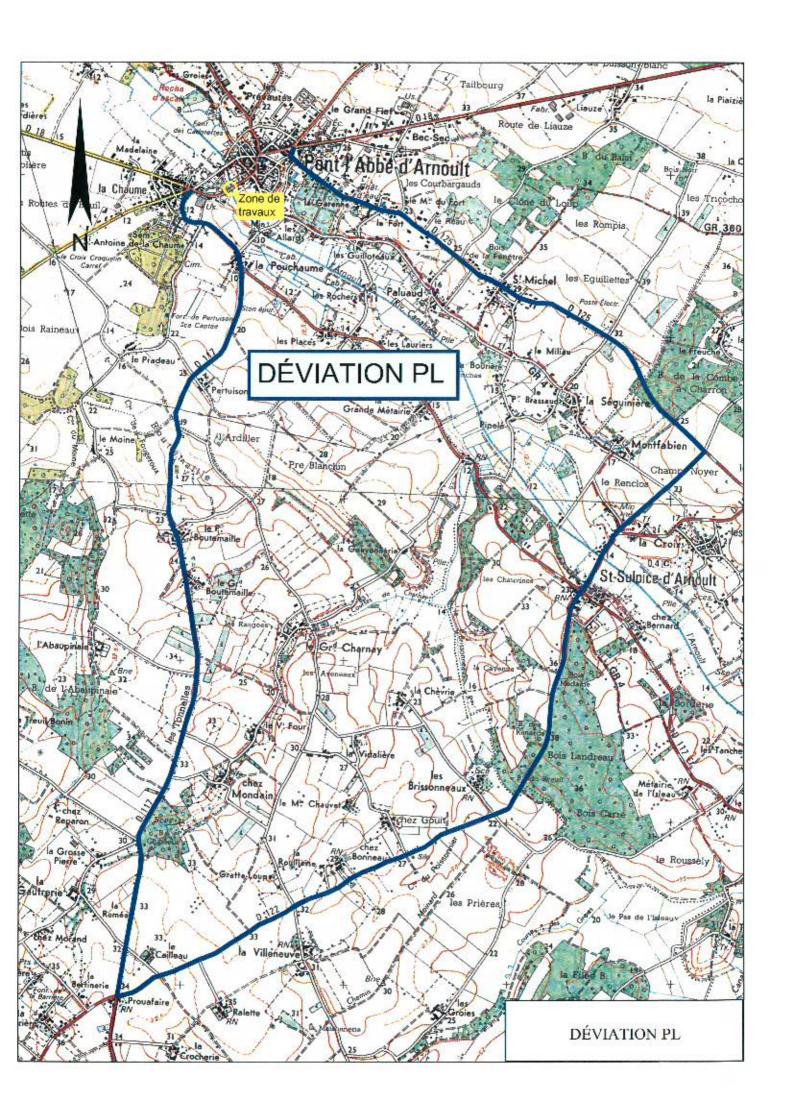
Direction des Infrastructures 37 rue de l'Alma - CS 10300

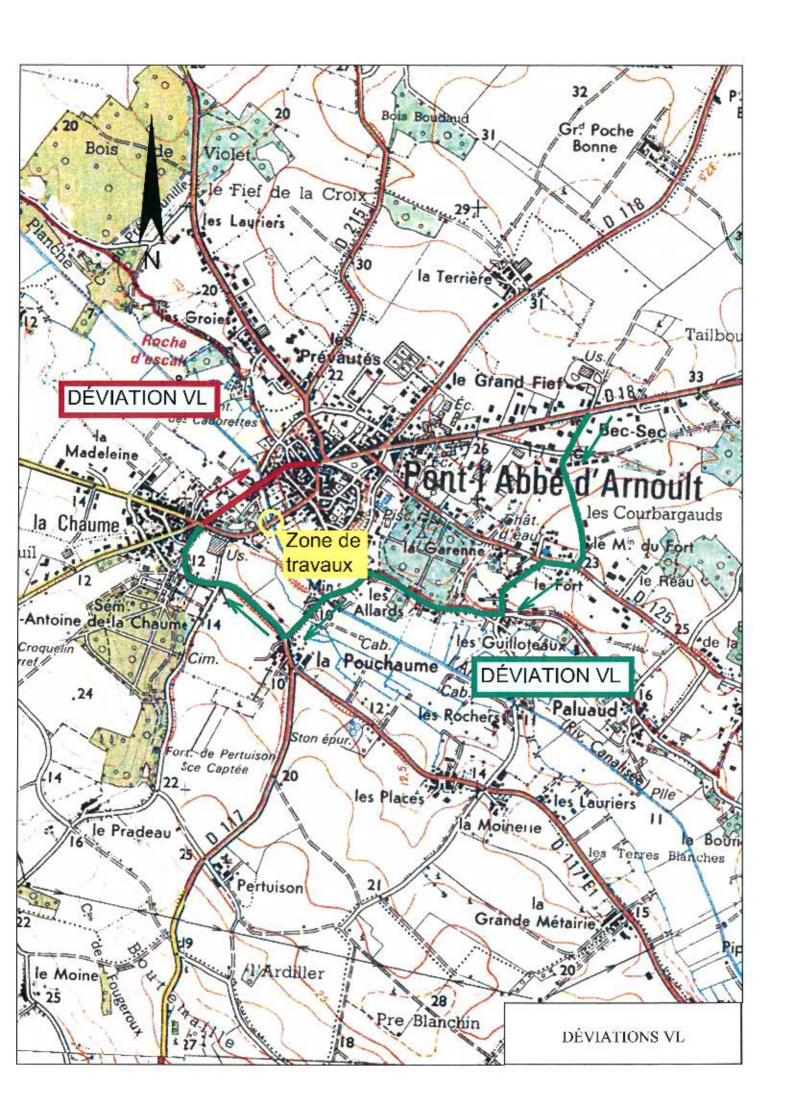
171 - TES Codev

*91. 05 40 87 55 55 - Fax 05 46 97 5 22

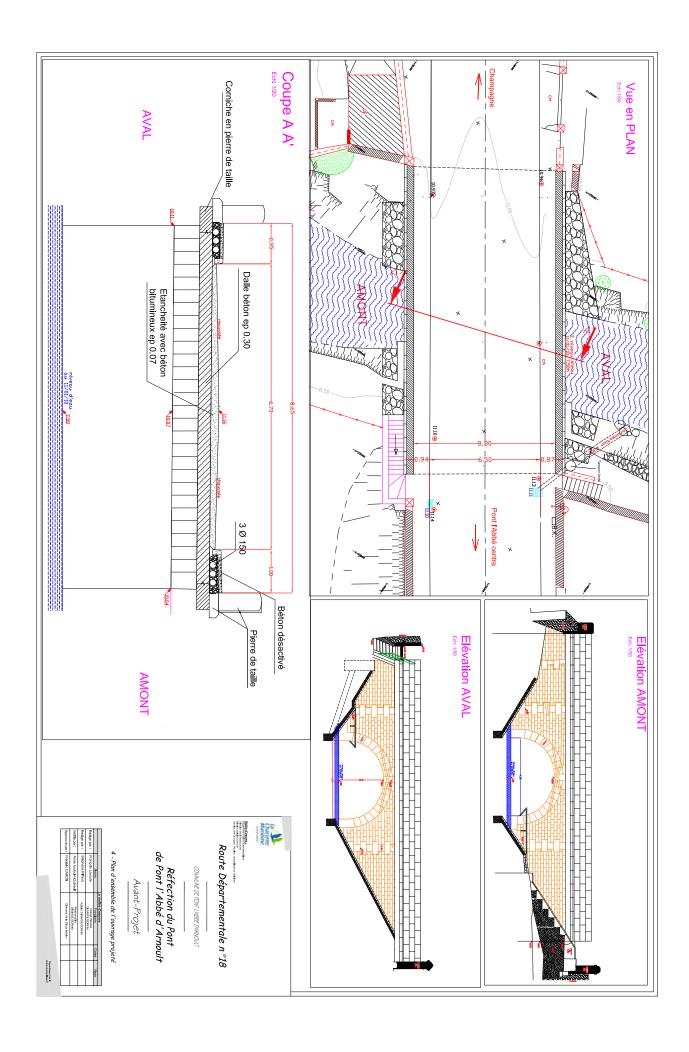
10/10













Maître d'oeuvre :

Département de la Charente-Maritime Direction des Infrastructures Mission Maîtrise d'Oeuvre Service des Ouvrages, Routiers, Hydrauliques et Maritimes

Route Départementale n°18

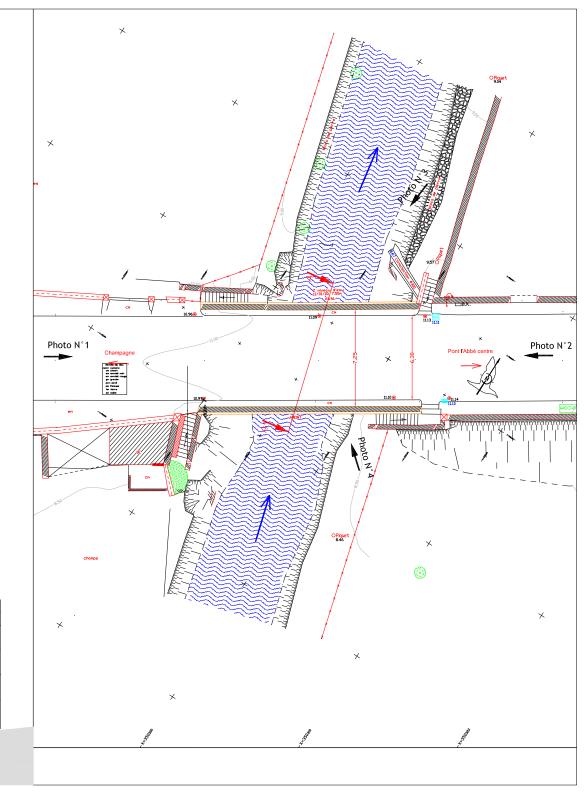
COMMUNE DE PONT L'ABBE D'ARNOULT

Réfection du Pont de Pont l'Abbé d'Arnoult

Avant-Projet

Plan Angle de vue des photos

Le maître d'oeuvre							
	Noms	Fonctions	Dates	Visas			
Rédigé par :	François Lavoute	Chargé d'études DI/MMOE/SORHM					
Rédigé par :	Stéphane R i ffaud	Adjoint DI/MMOE/SORHM					
Vérifié par :	Anne Audouin-Dubreuil	Responsable DI/MMOE/SORHM					
Approuvé par :	Frédéric CARON	Directeur de la DI par intérim					



Rapport photographique

RD N°18 COMMUNE DE PON L'ABBE D'ARNOULT

PONT DE PONT L'ABBE D'ARNOULT



1-Direction Pont l'Abbé Centre



2-Direction Champagne



3-Vue Aval



4-Vue Amont